

**Arrêté n°2020-135 portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre, en faveur de la Directrice du Service universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 à R. 712-8 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de pouvoir est donnée à la directrice du Service universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle (SUIO-IP) pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et l'ensemble du bâtiment immobilier "La Passerelle" situés, 2 rue Lakanal - 49045 Angers Cedex.

A ce titre, elle peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du SUIO-IP, Mme Jenny Claude, Ingénieure d'études, Responsable administrative du SUIO-IP, exerce les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** - Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n°2016-40 du 26 mai 2016.

**Article 4** – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le délégué,  
Christian ROBLEDO  
Président de l'université  
**Signé le 15 novembre 2020**

Destinataires : Directeur général des services, Direction de la prévention et de la sécurité, Directrice du SUIO-IP, Mme Jenny Claude, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

**Mis en ligne le : 16 novembre 2020**